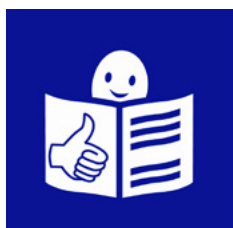




L'AAH



Qu'est-ce que l'AAH ?

L'AAH est l'allocation aux adultes handicapés.

L'AAH est une somme d'argent.



Cette somme d'argent vous est donnée :

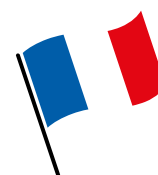
- si vous ne pouvez pas travailler à cause de votre handicap
- si vous ne pouvez pas travailler suffisamment à cause de votre handicap et que vous ne gagnez pas assez d'argent pour vivre.

L'AAH vous permet d'avoir de l'argent pour vivre.

Qui peut avoir l'AAH ?

Pour avoir l'AAH, vous devez :

- vivre en France
- avoir au moins 20 ans.
Parfois l'AAH est donnée à partir de 16 ans.



Pour avoir l'AAH, vous devez aussi :

- soit avoir un taux d'incapacité de plus de 80%
- soit avoir un taux d'incapacité entre 50% et 80% et ne pas pouvoir travailler suffisamment à cause de votre handicap.

Pour avoir l'AAH, vous ne devez pas gagner plus qu'une certaine somme d'argent.

Les professionnels de la MDPH vont regarder vos difficultés dans la vie pour dire quel est votre taux d'incapacité.



La MDPH est la maison départementale des personnes handicapées.

Vous faites les demandes liées à votre handicap à la MDPH du département où vous habitez.



Par exemple, les professionnels de la MDPH vont regarder vos difficultés :

- pour vous laver
- pour aller à l'école
- pour travailler.



Le taux d'incapacité mesure vos difficultés dans la vie à cause de votre handicap.

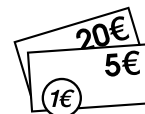
Vous pouvez avoir un taux de plus de 80% si vous avez besoin d'aide tout le temps. Par exemple, si vous avez besoin d'aide pour vous laver ou vous habiller.



Vous pouvez avoir un taux d'incapacité entre 50% et 80% si vous avez besoin d'aide pour faire certaines choses. Par exemple vous avez des difficultés pour travailler ou faire des courses tout seul.

Comment est calculée l'AAH ?

La somme d'argent que vous touchez dépend de ce que vous déclarez aux impôts.



L'AAH ne peut pas dépasser une certaine somme d'argent.

L'AAH peut venir en complément d'autres revenus.

Par exemple, l'AAH peut venir en complément de votre salaire si vous travaillez.

Par exemple, l'AAH peut venir en complément d'une pension alimentaire.



Une pension alimentaire est une somme d'argent que vous touchez tous les mois.

Par exemple, quand vous êtes divorcé votre ancien mari ou votre ancienne femme peut vous donner une somme d'argent tous les mois. C'est une pension alimentaire.

Pouvez-vous travailler et avoir l'AAH ?

Vous pouvez travailler et avoir l'AAH en même temps.

La somme d'argent que vous avez avec l'AAH dépend de combien vous gagnez avec votre travail.

Plus vous gagnez d'argent en travaillant plus la somme d'argent sera petite.

Si vous gagnez trop d'argent avec votre travail vous n'avez plus l'AAH.

Mais si à un moment vous gagnez moins d'argent vous avez de nouveau l'AAH.

Pour combien de temps avez-vous droit à l'AAH ?

Vous pouvez avoir le droit à l'AAH :

- pour 1 an ou 2 ans
- pour 5 ans
- pour 10 ans
- pour 20 ans.

La date de fin est écrite sur votre notification.

Votre notification est le courrier où est écrit ce que la MDPH vous donne ou vous refuse.



La MDPH est la maison départementale des personnes handicapées.

Vous faites les demandes liées à votre handicap à la MDPH du département où vous habitez.



Pensez à garder précieusement votre notification.

Il faut penser à refaire votre demande 6 mois avant la date de fin écrite sur votre notification.

Par exemple, l'AAH vous est accordée pour 2 ans.

Il faut refaire votre demande au bout d'un an et demi.



La nouvelle demande se passe comme votre première demande.

Vous remplissez le formulaire et vous donnez des documents pour présenter un dossier complet à la MDPH.

Un dossier complet est un dossier dans lequel il ne manque aucun document.

Comment faire la demande d'AAH ?

La demande d'AAH se fait à la MDPH.



La MDPH est la maison départementale des personnes handicapées.
Vous faites les demandes liées à votre handicap à la MDPH du département où vous habitez.



Vous devez compléter le formulaire de demande et donner ces documents :

■ un certificat médical



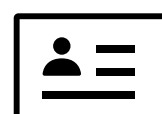
Un certificat médical est un document écrit par votre médecin.
Votre médecin explique dans ce document vos difficultés liées à votre handicap et vos problèmes de santé.



■ une photocopie de votre carte d'identité ou de votre titre de séjour



Une carte d'identité est un document officiel qui dit qui vous êtes.
Un titre de séjour est un document officiel.
Ce document dit que vous avez le droit de vivre en France.



■ un justificatif de domicile.



Un justificatif de domicile est un document officiel où il y a votre adresse.

Par exemple, une facture d'électricité.

Quand vous demandez l'AAH,
vous pouvez expliquer pourquoi votre handicap
vous empêche de travailler suffisamment
pour gagner votre vie.

Une fois que le dossier est complet :

- vous l'envoyez par courrier à la MDPH
du département où vous habitez
- ou vous le déposez directement à l'accueil de la MDPH
où vous habitez.



Comment se passe l'étude de votre demande d'AAH ?

Des professionnels de la MDPH regardent votre dossier.
Les professionnels présentent ensuite votre dossier à la CDAPH.



La CDAPH est la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Cette commission est composée de personnes :

- du département
- de l'État
- des caisses de sécurité sociale : l'Assurance maladie et la CAF.
La CAF est la caisse d'allocations familiales.
- d'associations de personnes handicapées et de familles.

Cette commission se réunit à la MDPH pour prendre des décisions sur les demandes des personnes handicapées.



La CDAPH décide si vous avez le droit ou si vous n'avez pas le droit d'avoir l'AAH.

Vous recevez ensuite un courrier de la MDPH.
Ce courrier vous dit si vous avez le droit ou si vous n'avez pas le droit d'avoir l'AAH.



Que devez-vous faire quand vous avez droit à l'AAH ?

Vous recevez la notification de la MDPH par courrier .

Votre notification est le courrier où est écrit ce que la MDPH vous donne ou vous refuse.

Le courrier dit que vous avez droit à l'AAH.

La MDPH envoie aussi un courrier à la CAF ou à la MSA si c'est votre caisse de sécurité sociale pour les informer que vous avez droit à l'AAH.

La CAF est la caisse d'allocations familiales.

La MSA est la mutualité sociale agricole.

La CAF ou la MSA vous donnent l'AAH sur votre compte en banque.



Que pouvez-vous faire quand vous n'avez pas le droit à l'AAH ?

Vous recevez la notification de la MDPH par courrier.

Le courrier dit que vous n'avez pas l'AAH.

Si vous n'êtes pas d'accord avec cette décision vous pouvez demander que votre dossier soit vu une deuxième fois.

Pour que votre dossier soit vu une deuxième fois, vous devez :

- écrire un courrier à la MDPH
- ou écrire un courrier à la CDAPH



La CDAPH est la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Cette commission se réunit à la MDPH pour prendre des décisions au sujet des demandes des personnes handicapées.



- ou écrire un courrier au Tribunal du Contentieux et de l'Incapacité.

Comment l'AAH vous est-elle donnée ?

L'AAH vous est donnée tous les mois
sur votre compte en banque :



- par la CAF
- ou par la MSA si c'est votre caisse de sécurité sociale.

La somme d'argent qui vous est donnée
dépend de ce que vous déclarez aux impôts.

Pouvez-vous avoir l'AAH après l'âge de la retraite ?

L'âge de la retraite est fixé à 62 ans.

Vous pouvez continuer à avoir l'AAH après 62 ans
si votre taux d'incapacité est de plus de 80 %.



Le taux d'incapacité mesure vos difficultés dans la vie
à cause de votre handicap.

Vous pouvez avoir un taux d'incapacité de plus de 80%
si vous avez besoin d'aide tout le temps.

Par exemple, si vous avez besoin d'aide
pour vous laver ou vous habiller.



Fiche en facile à lire et à comprendre réalisée avec Laurena Marcaurelle
et Arnaud Toupense.

© Logo européen Facile à lire: Inclusion Europe. Plus d'informations
sur le site easy-to-read.eu